

Réunion du 13 septembre 2021

**Objet : Convention pour l'usage du réseau public
d'électricité pour l'établissement du réseau FttH**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2018 approuvant le principe d'une délégation de service public de type affermage concessif pour l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- Vu la signature du contrat de délégation de service public en date du 3 juin 2019 ;
- Vu la délibération du Bureau n°2017-014 en date du 21 novembre 2017 autorisant Monsieur Frédéric DUCHE, président du syndicat mixte Eure Numérique, à signer la présente convention
- Vu le rapport de Monsieur le Président ;

le quorum étant atteint,

Le bureau, réuni le 13 septembre 2021 en visioconférence,

Le quorum étant atteint

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la signature des conventions relative à l'usage des supports des réseaux électriques basses et moyennes tensions, avec les AODE concernées et le délégataire de service public.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions dans les termes et conditions précisés en annexe du rapport.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 13 septembre 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

